

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

Le contexte actuel particulier du confinement à domicile est un terreau favorable aux violences conjugales et intrafamiliales.

Tant que ce confinement aura cours, cette lettre, réalisée par l'ORViFF en partenariat avec la DRDFE, sera le **support privilégié pour porter à la connaissance** des acteurs locaux la gestion des situations, les dispositions et les mesures mises en place pour continuer à assurer le soutien et la protection des femmes et enfants victimes.

Nous comptons sur votre appui pour en **relayer les informations utiles auprès des victimes**, par tout moyen : site internet, réseaux sociaux, courriels, etc.

Le 115 est toujours opérationnel

Les associations restent actives et mobilisées

Les forces de l'ordre maintiennent leurs interventions

Les parquets poursuivent leurs audiences

Le TGD est toujours attribué

Les associations d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences assurent leur activité pendant le confinement

- Les 7 lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation (LAEO), les 2 accueils de jour, le Planning familial restent joignables par téléphone ou mail.

AFACT : 0692 61 76 59 - afecttt3@orange.fr

AMAFAR-EPE (accueil de jour et LAEO) : 0262 30 53 30 (de 9h à 16h)

direction@amafar-epe.re

ARIV : 0692 61 08 88 - antenne.victimo.run@gmail.com

CEVIF : 0692 14 58 45 - cevif@orange.fr

Femmes Solid'Air ! : 0692 23 32 23 - 0692 36 53 91 - 0692 26 53 52 - femmes-solid.air@orange.fr

Réseau VIF : 0262 96 04 24 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h)

contact@reseauvif.com

UFR : 0262 45 57 07 - ufr@live.fr

Femmes des Hauts, Femmes d'Outre-mer (accueil de jour) : 0692 01 20 86 – 0692 06 53 53 -

fhom.adh@gmail.com

Planning Familial : 0692 47 08 70 - 0693 13 51 37 - 0692 77 46 12 - dir.planningfamilial@gmail.com

- Par ailleurs, impactées par cette baisse d'activité (télétravail, chômage partiel, etc.), les associations pourront bénéficier des mesures annoncées par le gouvernement tels les délais de paiement des échéances sociales et fiscales, le soutien de l'Etat pour négocier un rééchelonnement des crédits bancaires.

La mise à l'abri des victimes

- La mise à l'abri des femmes victimes de violences et de leurs enfants est plus que primordiale en cette période de confinement. Les femmes sont toujours un public prioritaire. Le SIAO, gestionnaire de la plateforme 115, a mis en place des modalités d'organisation propres face au contexte actuel.
Le 115 fonctionne normalement 24h sur 24, en télétravail.
Les coordinatrices traitent les demandes sans impact de délai. Elles sont joignables de 8h à 16h, au téléphone ou par mail.
Urgence → Alice MARIE – 0692 55 13 29 - siao.urgence@lampoi.re
Insertion → Laura ZAPATA – 0692 82 96 24 - siao.insertion@lampoi.re
Logement → Emilie TELAMART – 0692 82 96 28 - siao.logement@lampoi.re
- En outre, un dispositif d'accueil d'urgence des femmes victimes de violences conjugales a été créé temporairement : **depuis le 23 mars, dans l'ouest, l'Etat et la CAF ont mis à disposition une capacité de 30 places supplémentaires.** Une équipe sociale dédiée y est déployée par la CAF ainsi qu'un partenariat avec l'ARIV pour des permanences psychologiques.
- **La DRDFE établit régulièrement un état actualisé des personnes accueillies dans les 3 SAUT** (structure d'accueil d'urgence temporaire) dédiées aux femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant, ou intrafamiliales, et de leurs conditions d'accueil face à la crise du CODIV 19 : adaptation des équipements, application des mesures barrières, organisation de l'école pour les enfants, malgré un personnel restreint. Rappelons que les SAUT ont une capacité totale de 22 places.

Le 39 19 est toujours à l'écoute des femmes victimes de violences par fixe ou portable

- **Les écoutantes disposent d'un transfert d'appel pour continuer à assurer à domicile une écoute à distance** avec des horaires limités : du lundi au samedi, de 9h à 19h (heures de métropole). Rappelons que ce numéro n'est pas un numéro d'urgence.
<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/27734-2/>



La continuité du 119, numéro d'appel pour l'enfance en danger

- **Ce numéro national, gratuit depuis un fixe ou un portable, continue à être joignable 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.** Notre vigilance doit redoubler en cette période. Tout témoin de violence commise sur un enfant, même auditif, même dans le doute, ne doit pas hésiter à composer le 119.

Les forces de l'ordre pleinement mobilisées dans leur combat contre les violences intrafamiliales

Pour tout cas de danger grave et immédiat qui nécessite une intervention sur place, les victimes ou les témoins doivent appeler **les services de première urgence** :

- **le 17 pour la police et la gendarmerie** permet une action rapide pour protéger les victimes ;
- **le 18 pour les pompiers ou le 15 pour le SAMU** sont également mobilisés pour les situations d'urgence.

Le téléphone grave danger reste opérationnel

Le Réseau VIF et l'ARAJUFA poursuivent leur activité durant cette période. Elles continuent à distance à évaluer les situations de danger et à accompagner les personnes.

Réseau VIF : 0262 96 04 24 - contact@reseauvif.com

ARAJUFA : 0692 95 40 70 - arajufa@wanadoo.fr

En cas d'urgence, les victimes doivent impérativement appeler les forces de l'ordre (le 17) et pour une mise à l'abri (le 115).

Pour éviter les contacts dus au confinement, et en accord avec les procureurs de la République, **la restitution des TGD est suspendue, mais les attributions nécessaires se poursuivent**, La Réunion disposant d'une dotation supplémentaire de 15 téléphones, ce qui porte le total des TGD à 40.

Le traitement des affaires de violences conjugales et des violences faites aux enfants continue d'être assuré par les juridictions de St-Denis et de St-Pierre

- La lutte contre les violences faites aux femmes demeure une des priorités des juridictions locales. Celles-ci assurent une permanence pénale et le traitement prioritaire des situations de violences conjugales.
- Les violences faites aux enfants font également l'objet d'une attention accrue.

Les titres de séjour sont prolongés de 3 mois

La protection des femmes étrangères victimes de violences conjugales est renforcée. La durée de validité de leur titre de séjour, arrivé à échéance le 16 mars, est prolongée de 3 mois.

La plateforme arretonslesviolences.gouv.fr reste active

Cette plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes mise en place fin 2018 par le ministère de l'Intérieur permet aux victimes, sans obligation de déclarer leur identité, d'entrer en contact avec des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles, de bénéficier d'assistance et de conseils, d'être orientées vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge sociale et/ou psychologique. Elle est active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Chacune, chacun peut orienter les victimes de violences conjugales vers cette plateforme plus adaptée à la période de crise actuelle. arretonslesviolences.gouv.fr

Les droits sexuels et reproductifs des femmes assurés

Des dispositions conjointes ont été prises par le ministre des Solidarités et la Santé et la secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations pour permettre jusqu'au 31 mai, à toutes les femmes d'avoir accès à la pilule contraceptive directement en pharmacie, sans recourir à un médecin et sur présentation de leur ancienne ordonnance. La contraception d'urgence est également disponible sans ordonnance en pharmacie. Les médecins en ville et les sages-femmes peuvent consulter à distance les femmes sur les questions de contraception et sont habilités à réaliser des interruptions volontaires de grossesse (IVG) médicamenteuses sans passer par l'hôpital.



#NeRienLaisserPasser
Réagir peut tout changer

portail de
signalement des
violences sexuelles et
sexistes

- Le chat permet un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécialement formé.
- Il n'est pas obligatoire de déclarer son identité.
- C'est un service gratuit, accessible 24h/24, 7j/7, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Orienter les victimes vers le dépôt de plainte et faciliter une prise en charge sociale et/ou psychologique

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @linterieur | @drtlinterieur | @gendarmerie | @gendarmerie.gouv.fr

